

Dossier d'inscription STAGE SUCE/ERDRE 2023-24

TOUTES INFORMATIONS TRANSMISES SUR CETTE FICHE SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Nom : Prénom :
 Date de naissance :
 Adresse :
 Code postal : Ville : Profession :
 Téléphone : Tél. Urgence ou dans la journée :
 Email : Facebook OU Google+ :

Important !! Afin d'être informé des événements de l'Atelier Vita Colora : stages et informations sur les cours.

STAGES ET TARIFS:

- Adhésion annuelle à l'association Atelier Vita Colora**
 (si non inscrit en cours hebdomadaire), l'adhésion est pour 1 foyer fiscal

14€
- ST3 A- STAGE TOUTES TECHNIQUES : DEVELOPPER SA CREATIVITE: 4-5 novembre. 2023**
 Horaires du 4 nov.: 10h-13h,
 Horaires du 5 nov.: 10h-13h, 10h00-13h00 et 14h-16h, possibilité de déjeuner sur place
 Lieu : Sucé /Erdre : 152 Rue des Herses, face médiathèque.

70€
- ST6 A- STAGE TOUTES TECHNIQUES : LE PORTRAIT CONTEMPORAIN: 2-3 Mars 2024**
 Horaires du 9 Mars: 10h-13h,
 Horaires du 10 Mars: 10h00-13h00 et 14h-16h, possibilité de déjeuner sur place
 Lieu : Sucé /Erdre : 152 Rue des Herses, face médiathèque.

70€
- ST9-A- STAGE CARNET DE VOYAGE SUR LE LITTORAL : 09-11 Mai 2024:** 10h-12h30 /14h-16h30 Stage
 Lieu : Noirmoutier + hébergement
 L'hébergement est actuellement en cours de recherche

200€
- ST12 A- STAGE TOUTES TECHNIQUES : Balade Citadine & croquer les gens: 29-30 Juin 2024**
 Horaires du 6 Juillet: 10h-13h,
 Horaires du 7 Juillet: 10h-13h et 14h-16h, possibilité de déjeuner sur place
 Lieu : Trentemoult

70€

PAIEMENT: Facture : OUI

Libellé du chèque et envoi : Atelier Vita Colora - adresse : 45 rue du Millau, 44300 Nantes

RESPECT DU REGLEMENT DE L'ASSOCIATION :

En remplissant cette fiche d'inscription, vous vous engagez : à respecter le règlement intérieur, vous n'êtes inscrits qu'après règlement de celui-ci, il ne sera maintenu qu'avec 5 participants minimum. Remboursement en cas d'annulation du stage.

A Nantes le : Signature

Vous nous avez connu par : Internet, annuaire, tract, exposition, affiches, relations, presse :

Le règlement intérieur de l'association en page 2 est à signer et à renvoyer à l'association avec le dossier d'inscription et votre règlement.

Atelier arts plastiques Vita Colora

REGLEMENT INTERIEUR

L'Association à Atelier Vita Colora a pour but de proposer des cours de dessin peinture et création dans les meilleures conditions financières à ses adhérents, dans ce cadre l'investissement bénévole de tout le bureau de l'association doit être mis à l'honneur, il vous sera donc demandé de participer gracieusement aux événements expositions et autres événements de l'association. Dans le cadre du respect du règlement et du fonctionnement de l'Atelier Vita Colora association loi 1901, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement.

COTISATION, INSCRIPTION

Les tarifs des stages et cotisation annuelle sont établis par le bureau de l'Association au début de chaque année. Toute inscription est considérée comme ferme et définitive après paiement et du 1er cours d'essai. Toute adhésion à un cours hebdomadaire ou un stage fait l'objet d'une adhésion de 14€, demandée lors des inscriptions. L'adhésion est valable de septembre à septembre par foyer fiscal.

Remise familiale: une remise de 20% est attribuée par famille sur la 2eme inscription à l'association sur le tarif le moins élevé.

Paiement : L'inscription au stage n'est effective qu'à réception du dossier d'inscription complété du Règlement Intérieur signé, et du règlement financier dans son intégralité. Le paiement de l'adhésion à l'association Atelier Vita Colora est annuelle et familiale et est obligatoire pour avoir accès au stage. Tout stage nécessitant une réservation d'hébergement spécifique ne pourra pas être remboursé même si l'adhérent ne se présente pas au stage. Après le premier cours de stages payés ne pourront donner lieu à aucune demande de remboursement.

L'association n'effectue pas de prise en charge carte blanche, mais l'adhérent pourra avec une facture (sur demande) se faire rembourser par le CCAS ou le CE dont il dépend.

LES ELEVES, le MATERIEL et les MESURES SANITAIRES

Ponctualité, assiduité et absences : En cas de retard, le professeur est en droit de ne pas accepter l'élève à son cours. Les élèves s'engagent à être assidus et respectueux dans les cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Les absences seront avisées autant que faire se peut par SMS une semaine à l'avance.

Tenue et attitude: Les salles des Ateliers sont accessibles uniquement aux élèves de l'Atelier, et sont non-fumeurs. Les lieux doivent être laissés propres. Il est recommandé de venir au cours avec une blouse et des vêtements qui ne craignent rien. L'association n'est pas responsable des dégradations des vêtements.

Tout adhérent est tenu d'avoir un minimum de discipline et de correction (toute personne soupçonnée d'être sous l'emprise de drogue, d'alcool sera priée de quitter le cours sur l'instant. Pour les mineurs, le professeur est tenu d'en informer la Présidence qui en informera les parents ou les autorités compétentes.)

L'association promeut un enseignement dans un cadre laïque locaux subventionné par la mairie et n'accepte aucuns signes religieux. L'association s'autorise à radier toute personne ne respectant pas les conditions suivantes : vol, dégradation du matériel et/ou du lieu, comportement dangereux, non-respect du règlement intérieur, propos désobligeants et jugeants, car la bienveillance de l'expression graphique de chacun est un élément fondateur des valeurs de l'atelier.

Matériel : Chaque adhérent devra apporter son matériel personnel afin d'éviter les contaminations par le prêt d'objet.

La salle devra faire l'objet du nettoyage à la fin de chaque cours par l'ensemble des adhérents : désinfection des tables et chaises...

Mesures sanitaires: Chaque adhérent devra porter son masque personnel dès l'entrée de l'établissement, se laver les mains au début et fin de cours, ne présenter aucuns symptômes.

RESPONSABILITES

En cas d'urgence médicale : au sein du cours, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des parents, appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche).

Responsabilité :

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle d'atelier et à venir les rechercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'association pour tout problème qui surviendrait, notamment en cas d'absence d'un professeur. Si vous demandez à ce que votre enfant soit récupéré à son école, il devra respecter les consignes de sécurité de l'encadrant. Dans le cas où votre enfant est récupéré par l'enseignant à la sortie des classes, vous devrez signaler le jour même toute absence par SMS au 0610786491.

Par son inscription, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur.

L'adhérent ou son responsable légal déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile pour les activités extra scolaires de son enfant.

L'élève majeur ou l'autorité responsable de l'élève,

Faire précéder la signature de la mention,

Nom, prénom du signataire, « lu et approuvé »,

Présidente

Claudine THIBAUDEAU

Libellé du chèque et adresse : Atelier Vita Colora

45 rue du Millau 44300 Nantes - Maud SONNET 06 10 78 64 91

vitalcolora@gmail.com www.vitalcolora.com Association 1901 N° déclaration W442015175